

## Concept social, contrat social et engagement

Dès le 18<sup>e</sup> siècle (1755), Jean-Jacques Rousseau a vulgarisé dans un texte resté célèbre une réponse à une question qui lui était formulée “quelle est l’origine de l’inégalité parmi les hommes et si elle est autorisée par la loi naturelle ? “

A partir du constat qu’il fait de l’organisation de l’homme en société “ Discours sur l’origine et les fondements de l’inégalité ... “il en tire une réflexion sur les types de pouvoirs, ce qui lui permet d’avancer sa théorie du Contrat social.

Son Contrat social, il le conçoit comme un pacte fait d’une part de renoncement par chacun à une part de sa liberté individuelle pour d’autre part gagner une espèce de pouvoir populaire, de liberté civile : l’intérêt général étant l’objectif central du contrat.

La loi de la nature, au contraire est une loi “tyrannique et vaine “

Le préambule du livre I du Contrat social résume bien sa pensée “Je veux chercher si, dans l’ordre civil, il peut y avoir quelque règle d’administration légitime et sure, en prenant les hommes tels qu’ils sont et les lois telles qu’elles peuvent être. . Je tâcherai d’aller toujours, dans cette recherche, ce que le droit permet avec ce que l’intérêt prescrit, afin que la justice et l’utilité ne se trouvent point divisées “

Dans son esprit, seul ce contrat peut garantir l’intérêt général “l’aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté est “la “ clause du Contrat social “

L’idée centrale de ce contrat est que ce pacte construit et voulu garantit, en quelque sorte, les droits naturels.

C’est, pour lui, le fondement de la démocratie, qui se traduit dans la Loi. La rupture du contrat entraîne le retour de l’homme à l’état primitif, à la loi du plus fort. Il n’y a pas, dans le contrat, aliénation de chacun mais au contraire l’affirmation des droits naturels de l’homme ”renoncer à sa liberté, c’est renoncer à sa qualité d’homme “

Ce contrat social est ”l’aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté “; il justifie son existence. “Contrat social” (expression de la volonté générale), et “Emile” (épanouissement de l’individu), sont sans doute les deux textes fondateurs de la pensée de Rousseau.

Il nous semble utile –à une époque où l’emballement médiatique nous freine dans une perspective des idées pourtant bien utile- de rappeler quelques racines ou fondamentaux qui oriente aujourd’hui encore notre pensée.

L’idée même de pacte social est très ancienne: on la retrouve, par exemple, chez Platon (ou beaucoup plus tard chez des philosophes comme Thomas Hobbes)